

Anne Féeries - Photographie

Conditions Générales de Vente

A01.OBJET

Les clients ont souhaité faire appel à Anne Féeries par Anne Ferry pour une séance ou un reportage photographique, dont la date est précisée dans le document de réservation (mail et/ou devis et/ou contrat). Les clients déclarent être majeurs et poser librement pour des photos (si l'un des clients est mineur, les signatures des parents ou des représentants légaux sont obligatoires).

A02.PRISE DE VUE, TRAITEMENT

La prise de vue démarre aux horaires convenus. Le photographe apporte un soin particulier lors du traitement de chaque photo et dans l'exécution de l'ensemble de ses travaux. L'impression (s'il y en a) sera confiée à un laboratoire ou une entreprise spécialisée, que les clients peuvent directement commandés via leur galerie en ligne. Idem pour les produits photos type toiles. Les produits commandés leurs seront livrés directement à leur domicile. Exception faite des tirages offerts dans les formules d'Anne Féeries qui pourront être livrées en main propre dans la mesure du possible, accompagnée de leur clé usb le cas échéant.

A03.CONDITIONS D'EXÉCUTION

Il est de la responsabilité des clients de lire ces Conditions Générales de Vente (CGV). Des fiches conseils pour certaines séances ont été rédigées et seront communiquées lors de la préparation de la séance (via mail). Il est vivement conseillé de les lire et de s'en inspirer pour la bonne conduite de la ou les dites séances.

A04.DROITS DES IMAGES

La reproduction des images est autorisée et de manière gratuite, à l'exclusion de toute utilisation commerciale ou presse sans l'accord préalable du photographe.

Vous êtes tenus de respecter et de citer le nom de l'entreprise (Anne Féeries - Photographie par Anne Ferry) pour toute diffusion publique, support papier ou internet, conformément à la Loi en matière de Propriété Intellectuelle – Art. L111-3 du

code de la propriété Intellectuelle. Toute violation de cette disposition sera constitutive de contrefaçon au sens de l'article L335-2 du code de la propriété Intellectuelle. Par ailleurs, le photographe sera autorisé à utiliser ou à diffuser certaines photographies dans un but promotionnel et de communication, via son site internet, profil, page Facebook, Flickr ou autres. En aucun cas l'image des clients ne sera ternie ou détournée.

Aucun droit ne sera cédé à des tiers sans l'autorisation des clients qui y figurent. Le client s'engage à être solidaire du photographe en cas de préjudice causé par une utilisation abusive ou détournée des images par un tiers à son ou à votre insu. Toute personne ne souhaitant pas être photographiée aura la charge d'en informer directement le photographe, au préalable.

A05.RESPECT DES DATES/LIEUX

Pour les séances :

Dans le cas où le client déplacerait la date de la séance après signature du Bon de Réservation, il sera de sa responsabilité de fixer une nouvelle date avec le photographe.

Pour les mariages, baptêmes, communions, autres :

Dans le cas où le client déplacerait la date de l'évènement après signature du Bon de Réservation, le photographe se sera pas tenu d'être disponible pour cette nouvelle date.

A06.OBLIGATION DES PARTIES (REPORTAGES MARIAGE, BAPTEME, COMMUNION, AUTRES)

En cas de célébration religieuse et quelle que soit la nature du culte, les clients s'engagent à obtenir l'autorisation préalable de la personne responsable ou du lieu en question pour photographier. En cas de refus de ce dernier, le photographe ne pourra pas être tenu responsable de l'exécution partielle ou de l'inexécution ou de sa mission pendant cette partie de la cérémonie. De son côté, le photographe s'engage à exécuter sa mission avec tout son savoir-faire, et tout ses moyens sans troubler le déroulement de la cérémonie et sans gêner les lieux, la famille et les invités.

Les clients sont chargés de prévenir leurs invités de la présence d'un photographe professionnel.

Les clients sont chargés de la communication, distribution ou restitution des photos auprès de leurs invités.

Les clients sont tenus de fournir un repas le midi et un repas chaud au photographe au moment du repas servi pour les invités le soir.

Pour des raisons pratiques et de confort, les clients seront tenus de payer l'hébergement du photographe la veille de la prestation si le lieu de la prestation est supérieur à 150 kilomètres du lieu d'habitation du photographe ainsi que le soir après 22h. Cette décision résulte d'un accord commun entre les deux parties.

A07. REGLEMENT

Afin de réserver les services du photographe pour une date fixe, un acompte est à régler : soit 30% de la prestation commandée. La date de rendez-vous ne sera validée qu'après réception de cet acompte. A défaut de paiement dans les 10 jours à compter de la date de commande, la réservation sera purement et simplement annulée.

L'acompte manifeste la preuve d'un engagement ferme et irrévocable des parties du contrat. Cette somme est non remboursable en cas d'annulation.

Le solde de la prestation devra être réglé au plus tard le jour de la prestation. La mise à disposition en ligne des photographies ne sera effectuée qu'après paiement du solde de la prestation. Aucune modification ne sera faite après livraison de la galerie. Tout ajout ou modification ultérieure de la part du client donne lieu de plein droit à une modification éventuelle des prix, de création ou de production.

Pour les événements, tout dépassement des horaires convenus lors de la signature du présent contrat, sera facturé en sus par quart d'heure entamé à raison de 90€/h. De même en sera-t-il pour tout frais ou ajout à la prestation en dernière minute hors contrat.

Règlement en ESPECES, CHEQUE, VIREMENT BANCAIRE ou PAYPAL

Coordonnées bancaires pour un règlement avec un virement bancaire :

Banque : 10278 / Guichet : 06401 / Compte : 00020901604 / Clef : 45

IBAN : FR76 1027 8064 0100 0209 0160 445 / BIC : CMCIFR2A

Merci d'indiquer votre nom ainsi que les détails de la prestation dans l'intitulé du virement.

Pour un règlement par chèque : à l'ordre d'Anne Ferry

à envoyer à l'adresse : Anne Féeries Photographie - Ferry Anne, 5 rue de la Grotte du Loup 88320 Gignéville

Pour un règlement par PayPal : contact@anne-feeries.com

A08.ANNULATION ET RESPONSABILITÉS

Si pour un cas de force majeure le photographe ne peut assurer votre séance ou votre reportage, il mettra tout en œuvre pour vous aider à trouver une alternative aux mêmes conditions financières que celles prévues par la présente convention ou de déplacer la date de la séance. Sont considérés comme des situations de cas de force majeure ne me permettant pas d'assurer la prestation : le vol ou le bris de son matériel, des raisons médicales graves, le vol de son moyen de locomotion pour se rendre sur le lieu de l'événement. Le photographe s'efforcera de prendre contact avec un autre photographe pour réaliser la prestation sans coût supplémentaire pour le client. Dans ce cas, le photographe ne pourra pas garantir le contenu de la prestation. En cas d'impossibilité de trouver une alternative à cet incident, aucune indemnisation ne pourra être réclamée et aucune poursuite ne pourra être engagée envers le photographe qui procédera au remboursement de l'acompte. Si la date ne peut être déplacée ou qu'aucune autre alternative n'ait été conclue, le photographe s'engage à restituer toutes les sommes préalablement versées, y compris les acomptes et sans que vous puissiez réclamer quelconque dédommagement. Cela constituera la rupture du présent document. Si vous deviez annuler la séance ou l'événement sans la reporter, le photographe conserverait les sommes déjà versées, sans aucune poursuite judiciaire de la part du client.

A09.FRAIS DE REPAS, DE DÉPLACEMENT ET AUTRES

Pour les prestations à plus de 4h Aller-Retour du domicile du photographe, chaque heure est facturée 30€/h.

Pour les séances : Les frais de déplacements sont à la charge du client. Si les clients ont une exigence particulière, tous les frais engendrés supplémentaires sont à leur charge (exemple : séance photo dans un lieu payant).

Pour les événements : Les repas et la boisson du photographe sont à la charge des clients. Les frais de déplacements sont à la charge des clients. Cette décision résulte d'un accord commun entre les deux parties. Les frais de déplacement sont tarifés à 0.40€ /km au delà des 30km A/R offerts. Si besoin, le photographe sera pris en charge et véhiculé à son arrivée à la gare, durant les différents déplacements pendant la journée et reconduit à la gare pour son retour. Si les clients ont une exigence

particulière, tous les frais engendrés supplémentaires sont à leur charge (séance photo dans un lieu payant).